

Etablissement privé catholique sous tutelle des sœurs de Saint Joseph de Lyon

Madame, Monsieur

Le Collège Saint Joseph de Navarin est heureux de proposer aux élèves de l'établissement un accompagnement aux devoirs pour l'année scolaire 2018 – 2019. Cet accompagnement gratuit se fera sur des horaires hors temps de cours, encadré par des enseignants de l'établissement.

DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE

C'est parti !



AVEC DEVOIRS FAITS, ON PROGRESSE DE JOUR EN JOUR !

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

DEVOIRS FAITS : UN DISPOSITIF DE RÉUSSITE

Le travail personnel des élèves **est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité**. Il est d'abord développé dans la classe. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en dehors de la classe prolongent le travail fait en classe. Ces devoirs sont parfois une source d'inégalité entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.

La mise en place du dispositif « **Devoirs faits** » permet d'améliorer l'aide apportée par les enseignants à chaque **enfant volontaire**, et ainsi de réduire les temps de travail, d'accès au savoir à la maison.

La vocation de ce dispositif est de favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire. Cela permet aux élèves de bien percevoir le sens des activités proposées et le bénéfice qu'ils peuvent en tirer.

DEVOIRS FAITS : POURQUOI ?

« **Devoirs faits** » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés. Cette aide a pour but de :

- ✚ Dédier un temps à l'organisation du travail personnel
- ✚ Dédier un temps à l'organisation de l'apprentissage
- ✚ Dédier un temps à l'organisation, à la formalisation des enjeux du travail à réaliser





DEVOIRS FAITS : POUR QUI ?

Le dispositif mis en place est **pour tous les élèves volontaires**. « Devoirs Faits » peut s'appliquer en concertation avec la famille si l'équipe éducative détecte chez l'élève une faille au travail, ou un manque de travail.

DEVOIRS FAITS : ON S'IMPLIQUE !

Le dispositif n'est pas simple à mettre en place, les contraintes horaires, d'effectifs (Les groupes doivent être de petite taille, pour permettre un travail d'Accompagnement Individuel et une écoute personnelle). Pour cela nous vous proposons de fixer certains engagements qui permettront d'accompagner vos enfants au mieux et de les faire grandir au sein du Collège Saint Joseph de Navarin.

Nous proposons :

-  Que le jeune s'engage sur un trimestre, renouvelable sur inscription.
-  Que le jeune fasse preuve d'assiduité aux « Devoirs Faits ».
-  Que le jeune puisse s'inscrire sur un trimestre à plusieurs groupes.
-  Que sur votre demande un bilan soit réalisé en commun avec les enseignants qui participent au dispositif.

Vous trouverez en pièce jointe la fiche d'inscription au dispositif. Elle est à nous transmettre avant le **VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018**.

Le Collège Saint Joseph de Navarin est très heureux de proposer à l'ensemble des élèves, ce nouvel accompagnement qui, nous espérons, fera grandir votre enfant et lui permettra de développer ses qualités, mais aussi de construire son avenir.

Monsieur HULBOJ
Chef d'Etablissement

DISPOSITIF DEVOIRS FAITS : FICHE D'INSCRIPTION

Cette fiche est à remettre au professeur principal pour le **VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018**.

Madame, Monsieur _____

Parents de : _____

En classe(s) de : _____

Souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) au dispositif « Devoirs Faits » pour l'année scolaire 2018 – 2019, et ont pris connaissances des directives qui s'appliquent au dispositif.

JOUR	HORAIRE	CHOIX *	
LUNDI	De 13H00 à 13H45	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	De 16H50 à 17H45	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
MARDI	De 13H00 à 13H45	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	De 16H50 à 17H45	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
JEUDI	De 13H00 à 13H45	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	De 16H50 à 17H45	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
VENDREDI	De 13H00 à 13H45	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	Pas de créneaux en soirée		

(*) Cocher un ou plusieurs choix.